



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 4 juillet 2014

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 18h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.3), M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Etaient absents : M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. CURIE, J. KRIEGER, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1)

Mandataires : JL. FOUSSERET, G. BAULIEU, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1)

Délibération n°2014/002545

Rapport n°1.1.3 - Créances irrécouvrables 2014

Créances irrécouvrables 2014

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président,

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
Budget 2014 et PPIF 2014-2018 Budget Principal Budget Annexe CRR Budget Annexe Déchets	Montant prévu BP 2014 : 50 000€ (Principal) Montant prévu BP 2014 : 75 000 € (Déchets) Montant prévu BP 2014 : 15 000 € (CRR) Montant de l'opération budget Principal : 2 556,04 € Montant de l'opération budget annexe Déchets : 20 796,17 € Montant de l'opération budget annexe CRR : 858,26 €

Résumé :

Il est proposé d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de **24 210,47 €** couvrant des titres de recettes émis de 2006 à 2013 qui n'arrivent pas à être recouverts par le comptable public.

La trésorerie du Grand Besançon nous a transmis les états des titres irrécouvrables afin qu'ils soient inscrits en non-valeurs.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès verbal de carence.

La ventilation des produits non recouverts s'établit comme suit :

- Budget Principal : **2 556,04€**
- Budget annexe Déchets : **20 796,17€**
- Budget annexe CRR : **858,26 €**

I. Budget Principal

N° liste	Exercices	Montant
1134210515	2009-2010-2011-2012	2 555.94€
1327270215	2013-2014	0.10 €
	Sous-Total	2 556.04 €

Les inscriptions de titres en non valeurs correspondent à :

- 10 titres non recouverts correspondant à des dépôts au CET des Andiers d'un entrepreneur en redressement judiciaire et de deux entreprises en certificat d'irrécouvrabilité.
- Ainsi que 10 créances minimales à 0.01 €

II. Budget Annexe Déchets

N° liste	Exercices	Montant
1134220215	2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013	15 528,89 €
1017861415	2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013	5 267,28€
	Sous-Total	20 796,17 €

Les titres à inscrire en non valeurs sur les deux listes concernent 219 factures de collecte d'ordures ménagères. Le non recouvrement constaté concerne 158 personnes physiques et 61 personnes morales de droit privé (sociétés et associations).

Les principales causes de non recouvrement sont les suivantes :

- L'insolvabilité des redevables constatée par des procès-verbaux établis par des huissiers (97 factures pour un total de 13 030.27 €) ;
- Des entreprises en liquidation judiciaire (47 factures soit un montant total de 6 262.24€);
- 16 changements d'adresse (1 005.66€ au total);
- 58 factures sont des créances minimales ou des poursuites sans effets ;
- 1 personne décédée.

III. Budget Annexe Conservatoire

N° liste	Exercices	Montant
1019060515	2010-2012-2013-2014	858,26 €
	Sous-Total	858,26 €

Ce montant correspond à :

- 1 poursuite déclarée sans effet pour 54€
- 4 procès verbaux de carence pour 802 €
- 3 créances minimales (inférieures à 1€).
- A noter qu'aucun des élèves concernés n'est encore inscrit au CRR en 2014.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- **2 556,04 € au titre du Budget Principal,**
- **20 796,17 € au titre du Budget Annexe Déchets,**
- **858,26 € au titre du Budget Annexe CRR.**



Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

CREANCES IRRECOUVRABLES 2013 - bureau du 07 juillet 2014

N° DE LISTE	BUDGET CONCERNE	MOTIF DE LA PRESENTATION	NB DE PIECES	TOTAL	EXERCICES ET MONTANTS CONCERNES		TRANCHES DE MONTANT	PRESENTE AU BUREAU DU
					Année	Montant		
1134220215	DECHETS	CERTIFICAT D'IRRECOUVRABILITE	50	8 988,02 €	2006	438,04 €		07/07/2014
		POURSUITE SANS EFFET	1	16,83 €	2007	400,00 €		
		CLOTURE INSUFFISANCE D'ACTIF SUR R.	47	6 262,24 €	2008	868,57 €	30<100€	
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	3	280,80 €	2009	1 872,99 €	100<64<1000€	
					2010	2 124,42 €	1000<1<5000€	
					2011	3 554,15 €		
					2012	3 085,52 €		
					2013	3 174,51 €		
MONTANT TOTAL			101	15 528,89 €	15 528,89			
1017861415	DECHETS	PV DE CARENCE	47	4 041,25 €	2006	177,07 €		07/07/2014
		POURSUITE SANS EFFET	3	429,30 €	2007	337,47 €		
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	12	728,03 €	2008	372,99 €	88<100 €	
		DECEDEE	1	26,83 €	2009	405,83 €	100<30<100€	
		CREANCES MINIMES	55	42,07 €	2010	474,96 €		
					2011	847,58 €		
					2012	2 511,91 €		
			2013	139,87 €				
MONTANT TOTAL			118	5 287,28 €	5 287,28			
1019060515	CRR	PV DE CARENCE	4	802	2010	250,00 €		07/07/2014
		POURSUITE SANS EFFET	1	54	2012	800,00 €	4<100€	
		CREANCES MINIMES	3	2,26	2013	1,50 €	100<4<1000€	
					2014	0,78 €		
MONTANT TOTAL			8	858,26 €	3 509,84			
1134210515	PRINCIPAL	CLOTURE INSUFFISANCE D'ACTIF SUR R.	2	644,00 €	2009	308,00 €		07/07/2014
		CERTIFICAT D'IRRECOUVRABILITE	8	1 911,94 €	2010	338,00 €	3<100€	
					2011	1 384,21 €	100<7<1000€	
					2012	547,73 €		
MONTANT TOTAL			10	2 555,94 €	2 555,94 €			
1327270215	PRINCIPAL	CREANCES MINIMES	10	0,10 €	2013	0,05 €		07/07/2014
					2014	0,05 €	10<100 €	
MONTANT TOTAL			10	0,10 €	0,10 €			
MONTANT TOTAL POUR LA CAGB SUR 2013					24 210,47 €			